

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS de NOËL – BRICOMAN LIMOGES

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

Votre magasin BRICOMAN Limoges, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Limoges sous le numéro 800 418 915, dont le siège social est situé au 12 place de la République, 87000 Limoges (Dépôt Franchisé), organise du 19 au 27 décembre 2025 un jeu avec obligation d'achat des 300€ intitulé « Le jeu de Noël », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, ayant effectué un achat d'une valeur minimum de 300€ au magasin BRICOMAN situé 16 rue Jacques Goddet à Limoges pendant la période du 19 au 27 décembre 2025.

Les employés de l'organisateur et les membres de leur famille ne sont pas autorisés à participer.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu se déroule exclusivement dans le point de vente BRICOMAN de Limoges.

Pour participer :

- Effectuer un achat de 300€ minimum dans le magasin BRICOMAN entre le 19 et le 27 décembre 2025.
- Demander un duplicata du ticket de caisse.
- Remplir le bon de participation.
- Déposer le bon dans l'urne prévue à cet effet, à l'entrée du magasin ou dans le bâtiment extérieur.

Un seul bulletin par jour et par personne est autorisé.

ARTICLE 4 – SÉLECTION DES GAGNANTS

Sur la période, un seul gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les bulletins valides déposés entre le 19 et 27 décembre.

Le tirage au sort se tiendra le lundi 29 décembre 2025 à 16h30. La présence du participant n'est pas requise.

Le tirage sera effectué manuellement par un collaborateur BRICOMAN désigné par le manager. Les bulletins incomplets ou illisibles seront invalidés.

Le gagnant sera informé par SMS ou email. En l'absence de retrait du lot sous 15 jours, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Un seul lot est à gagner.

Aspirateur laveur de la marque Ryobi,batterie et chargeur inclus .

Référence du produit : 4892210229298

Baleur total : 449€

Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable.

ARTICLE 6 – CONDITIONS GÉNÉRALES

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute tentative de fraude ou non-respect des règles entraînera l'exclusion du participant.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

ARTICLE 7 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition au traitement de leurs données.

Les données sont utilisées exclusivement pour la gestion du jeu, pour une durée maximale de 3 mois après sa clôture. Aucune transmission à des tiers sans consentement explicite.

Les demandes s'effectuent par écrit à :

BRICOMAN – 16 rue Jacques Goddet – 87000 Limoges ou par email à gregory.serre@bricoman.fr

ARTICLE 8 – AUTORISATION D’UTILISATION DE L’IMAGE

En acceptant le lot, le gagnant autorise BRICOMAN à utiliser son prénom, ville, image ou photographie dans toute communication liée au jeu, sans rémunération complémentaire, sauf opposition écrite.

ARTICLE 9 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable :

- en cas de dysfonctionnements techniques,
- en cas de pertes de bulletins ou d’erreurs d’information,
- de l’annulation ou modification du jeu pour raisons indépendantes de sa volonté,
- de l’utilisation ou non utilisation du lot par le gagnant.

ARTICLE 10 – DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez SYSLAW Commissaires de Justice, 31 rue Bernard Palissy – 87000 LIMOGES. Il est consultable sur le site www.syslaw.fr.

Il est également disponible sur le site internet du magasin BRICOMAN de Limoges et est affiché en magasin.

Le règlement complet peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l’adresse du jeu.

Fait à LIMOGES, le 10 décembre 2025